

*Pipe-line du Nord—Loi*

d'envergure, il faut s'y préparer pendant cinq, dix ou quinze ans. Ce qui fait que la plupart des projets annoncés par le gouvernement ne rapporteront aucun avantage dans l'avenir immédiat, c'est-à-dire avant la fin de la présente décennie.

Il y a cependant quelques exceptions, notamment le projet de construction d'un pipe-line destiné au transport du gaz naturel de l'Alaska à 48 États américains au sud de la frontière.

Si ce projet doit être exécuté sans l'appui du gouvernement, il va falloir attirer les investisseurs par des propositions alléchantes et innovatrices. Je crois que la construction de ce pipe-line ne sera vraiment compromise que lorsque les problèmes inévitables relatifs au financement surgiront, c'est-à-dire au moment où il faudra en régler les modalités. Ce financement d'après moi, est loin d'être une certitude, et par conséquent nous parlementaires, devons accorder dans toute la mesure du possible, la latitude voulue à la Foothills et à ses commanditaires pour surmonter les terribles difficultés qui les attendent non seulement dans le domaine bancaire, mais également dans celui de l'approvisionnement, comme les négociations avec les vendeurs et les acheteurs de gaz naturel et avec nos propres organismes gouvernementaux.

On a beaucoup parlé des emplois, et peu nombreux sont ceux au Canada—sauf peut-être le gouvernement—qui ne considèrent pas cette question comme primordiale. Mais les députés doivent admettre que nous avons le choix entre un pipe-line ou pas de pipe-line, 5,000 emplois plutôt que 6,000, 90 p. 100 de l'acier contre 100 p. 100, cependant, il ne fait pas de doute qu'il vaut mieux que les Canadiens aient la plus grosse part du gâteau que rien du tout. Dans une large mesure, il s'agit de savoir si nous sommes prêts, en tant que Canadiens et parlementaires, à remettre nos intérêts entre les mains du consortium Foothills; sinon, il aurait mieux valu rejeter les propositions de ces compagnies l'été dernier. Toutefois, je suis convaincu que leurs antécédents et leurs déclarations d'intention sont éloquentes. Il serait impossible de mener à bien pareil projet s'il fallait prévoir chaque petit détail en particulier. Il est toujours préférable d'agir ainsi en matière de rapports entre des parties, comme cela se fait de nos jours lorsqu'on rédige un contrat de mariage avant de prendre conjoint. Je suis toutefois convaincu que les règles et les règlements, quel qu'en soit le nombre, ne seront jamais aussi importants que l'intégrité ainsi que la bonne volonté et le bon vouloir des parties de collaborer et de faire des compromis. Je crois qu'à cet égard la Foothills a été vraiment exceptionnelle. Je crains même à l'occasion qu'elle ne se soit trop soumise aux exigences du gouvernement.

En ce qui concerne la fourniture de matériaux par des fabricants canadiens, je parle d'expérience, puisque j'ai travaillé plus de 25 ans dans un secteur important des industries pétrolière et gazière, non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et ailleurs. Tout d'abord, une grande partie des travaux d'exécution du pipe-line seront assumés par les entrepreneurs, qui occupent le premier plan dans une entreprise de cette taille, et aussi, bien sûr, par un grand nombre de sous-traitants.

Permettez-moi de retracer brièvement l'histoire de la participation américaine aux industries pétrolière et gazière du Canada. Au tout début de l'essor de notre industrie pétrolière, depuis l'époque de Leduc et dans les années qui ont suivi, une

grande partie des installations de forage dans l'Ouest du Canada appartenait à des sociétés américaines. Les surveillants et les chefs d'équipes de forage étaient, dans bien des cas, des Américains, et une bonne part d'entre eux venaient du Texas, de la Californie et de la Louisiane. Toutefois, vers le milieu des années 1950, il y a eu un revirement, et la part de propriété canadienne est passée à près de 90 p. 100 avant 1960.

Mais ce qui est sans doute encore plus important, c'est que ces mêmes sociétés canadiennes ont exporté leur compétence, leurs produits, leurs techniques et leur expérience aux quatre coins du globe. Des sociétés canadiennes ayant leur siège à Calgary ont en effet foré une part importante des puits en Alaska, de même qu'en Californie, au Texas, au Colorado et dans les Rocheuses américaines. Je ne peux trop insister sur le fait que si, dans cette industrie internationale, ils adoptent une attitude chauvine, les Canadiens pourraient se priver d'une part importante des activités pétrolières et gazières internationales.

● (1622)

Quand j'examine le groupe des entrepreneurs de construction, qui se spécialisent dans les pipe-lines et que je vois les noms de Majestic, Bannister et Price pour n'en nommer que trois, je constate que ces sociétés sont installées au Canada depuis des années et que toutes emploient une main-d'œuvre presque entièrement canadienne. Elles sont prêtes à s'atteler à la tâche de la pose de ce pipe-line de gros diamètre, le long de la route de l'Alaska, et elles sont à la hauteur.

Mais la pose d'un tuyau de 56 pouces de diamètre ne va pas être une tâche facile et il faut s'attendre à des complications. Il s'agit d'un tuyau de très gros calibre, qu'on utilisera pour la première fois. Il faudra d'abord creuser des tranchées plus larges, trouver des dispositifs de soudures différents; on aura beaucoup à apprendre sur les techniques de courbure et de pose, et à mesure que se dérouleront les travaux, il faudra trouver de nouvelles techniques. Si les entrepreneurs canadiens sont chargés de former leur personnel ce sera là le plus difficile. D'ores et déjà, on peut prédire qu'on manquera de la main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le domaine de la soudure, des raccords et de l'outillage. Il faut donc que les Canadiens soient formés, et que les sociétés soient prêtes à confier tous les emplois à des Canadiens. Cependant, comme il y aura certainement pénurie de main-d'œuvre ces travaux offriront à tous les Canadiens qui vraiment veulent travailler la possibilité de le faire.

Tout retard apporté à la construction de ce projet accroît le risque d'embouteillage de la demande, sur le marché du travail. Il y a toutes sortes de travaux en prévision, et les premiers ministres ainsi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) en ont annoncé quelques-uns, ces dernières semaines. On prévoit notamment la construction d'une autre usine Syncrude, d'une usine d'huile lourde dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan, et quantité d'autres travaux à concentration de main-d'œuvre. Il est donc important de décider de l'échéancier des travaux de construction et de s'y tenir, faute de quoi, les mises en chantier seraient retardées par une pénurie de main-d'œuvre. Autant que possible, il faudra donner la préférence à la main-d'œuvre locale, c'est-à-dire à celle du Yukon, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, territoire et provinces que traver-